



Inscriptions aux DCB : Saison 2022 -2023

Pour les anciens adhérents : pour être prioritaires, **les dossiers d'inscription sont à renvoyer pour le 22 juillet dernier délai**, en prenant soin de remettre un dossier par nageur. **Sont considérés comme anciens adhérents, uniquement les personnes qui ont payé une cotisation aux DCB pour la saison 2021-2022** Ne sont pas considérés comme adhérents DCB les personnes ayant pris des cours particuliers auprès des maîtres -nageurs .

Pour les nouveaux adhérents : nous envoyer vos dossiers dès que possible. La priorité est donnée aux anciens adhérents jusqu'au 22 juillet 2022. Toute nouvelle inscription sera donc sur liste d'attente jusqu'à cette date, puis prise en compte par ordre d'arrivée du courrier (cachet de la poste faisant foi).

Tous les dossiers sont à faire parvenir à l'adresse ci-dessous :

**Dauphins du Centre Brie
37 ter, rue de Villé
77220 TOURNAN-EN-BRIE**

Merci de ne pas envoyer vos courriers en recommandé mais courrier simple. **Merci de ne pas déposer votre dossier à la piscine.**

Date butoir d'envoi des courriers : 22 août . Passée cette date, les inscriptions seront prises au forum des associations de Fontenay-Trésigny le 3 septembre 2022. **Les dossiers envoyés par email ne seront pas pris en compte.** Vous pourrez contrôler votre inscription en consultant les listes sur notre site : www.dcb.fontenay. Une publication sera faite fin juillet : les inscrits jusqu' au 25 juillet et une liste réactualisée 31 août **Nous ne prévenons pas individuellement les adhérents de la réception des dossiers.**

Pour les personnes bénéficiant de bons mairie (Fontenay,Gretz ,Tournan) pensez à les déduire de la cotisation à payer .

Règlement par :

- Chèque à l'ordre « Des Dauphins du Centre Brie »(3 chèques maximum :5 oct /5 nov/ 5 déc)
- ANCV chèques vacances ou Coupons sport : remplis avec nom, adresse (refusés sans ces indications).
- Virement bancaire : demander les coordonnées bancaires du club sur dcb.fontenay@orange.fr (3 virements maxi :5 oct /5 nov/ 5déc) .
- Espèces

Remises : 2 adhérents : 5€ / 3 adhérents : 10€ / 4 et plus : 15 € (une seule remise par famille : parents, enfants , fratrie).

Reprise des entraînements (à confirmer) : prévue (le 6 septembre 2021). Vérifiez les dates de reprises www.dcb-fontenay.fr (vers fin août) .

Certificat médical avec **IMPERATIVEMENT** la mention « natation y compris en compétition » est à fournir pour les nouveaux adhérents majeurs ou anciens adhérents majeurs(sans pratique compétitive) si le certificat date de plus de 3ans . Si le CM a moins de 3 ans questionnaire de santé . **Attention pour les majeurs faisant de la compétition, changement de fédération pour cette saison , fournir un nouveau certificat médical de moins d'un an (même si votre CM a moins de 3 ans pas valide en cas de première demande de licence au sein d'une fédération)**

Mineurs avec ou sans pratique compétitive , questionnaire de santé en septembre .

Photo identité pour les adhérents des groupes Espoirs P2 P1 (pour la licence) .

Le Comité Directeur



REGLEMENT INTERIEUR

Dauphins du Centre Brie

I TENUE

1. Une bonne tenue et une discipline librement consenties par les membres sont la règle des DAUPHINS DU CENTRE BRIE .
2. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite, un comportement dangereux ou inapproprié , des propos incorrects envers les autres feront l'objet de sanction allant de la suspension temporaire à l'exclusion définitive du club.
- 3 L'introduction et la consommation de produits alcoolisés, de tabac, de substances prohibées dans les enceintes sportives ou pendant les déplacements, compétitions ou entraînements, ainsi que l'usage de produits dopants sont interdits.
- 4 Tout membre du club s'engage à respecter les entraîneurs, les membres du personnel de la piscine de Fontenay , les membres du bureau et les autres adhérents du club.

II SECURITE

1. Le respect des consignes de sécurité s'impose à chaque membre du club. En cas de manquement l'exclusion sera prononcée. Tout accident, même bénin doit être signalé au responsable présent.

III ENTRAINEMENTS

1. Pour participer aux entraînements tous les membres doivent être à jour dans leur cotisation.
2. Chaque nouvel adhérent devra fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique de la natation en compétition.
3. Les nageurs sont pris en charge par le club dès l'arrivée à la piscine et en présence des entraîneurs (s'assurer de la présence des entraîneurs). Pour les nageurs mineurs, il n'est pas permis de quitter l'entraînement avant l'heure initiale sauf s'ils remettent à l'entraîneur une demande écrite des parents.
4. Les nageurs sont tenus de respecter les horaires des entraînements .

IV COMPETITION

1. Les nageurs ne pourront participer aux différentes compétitions à la condition d'avoir une licence.

Pour l'obtention d'une première licence au sein de la fédération à laquelle le club est affilié, il faut fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique de la natation en compétition. Certificat valable ensuite 3 ans à la condition de rendre l'attestation médicale signée remise au moment de la nouvelle saison ou fournir un autre certificat au besoin. En cas d'attestation ou de certificat manquants à une date déterminée en début de saison, il n'y aura pas de demande de licence de faite. En cas de changement de fédération, pour les premières demandes de licences, il faudra fournir un nouveau certificat. En effet, la validité de 3 ans ne rentre pas en ligne de compte lors de premières demandes.

2. Les nageurs en pôle compétition, s'engagent à faire les compétitions dans lesquelles le club les aura engagés. En cas de forfait, les nageurs sont tenus de prévenir les entraîneurs. Pour les forfaits tardifs, les frais d'engagement seront imputés au nageur.
3. Tous les nageurs s'engagent à respecter les entraîneurs, les officiels, les organisateurs, bénévoles et les autres nageurs que ce soient pour les compétitions en interne ou en externe. Tout manquement entraînera une sanction allant de l'exclusion temporaire ou définitive des compétitions.

IV . COTISATIONS/REMBOURSEMENT

1. Le tarif des cotisations est présenté à l'Assemblée Générale annuelle et soumis au vote pour approbation des membres présents et votant.
2. Les adhérents doivent régler leur cotisation lors de l'inscription pour avoir accès aux entraînements.
3. Les adhérents ne pourront prétendre au remboursement de leur cotisation en cas d'arrêt en cours de saison ***Seuls les arrêts définitifs pour raison médicale et à la condition de présenter un certificat médical indiquant l'arrêt de la pratique sportive donneront droit à un remboursement au prorata de la période restante jusqu'à la fin de saison (fin juin).***
Les arrêts médicaux temporaires ne donneront pas droit à un remboursement de cotisation., même sur présentation d'un certificat médical.
Les déménagements en cours d'année, ne donneront pas droit à un remboursement.

V. INFORMATIONS

1. L'information des membres du club est faite par voie d'affichage sur le panneau prévu à cet effet, soit par mail et sur le site internet.
2. Les statuts de l'Association sont à la disposition des adhérents qui en font la demande.

TOUTE PERSONNE QUI ADHERE AU CLUB DES DAUPHINS DU CENTRE BRIE S'ENGAGE A RESPECTER LE PRESENT REGLEMENT.

Le Comité Directeur qui est chargé de l'application du règlement intérieur, pourra prendre toutes les mesures qu'il jugera utile pour sanctionner le non respect de ces règles ou un comportement antisportif.



LES DAUPHINS DU CENTRE BRIE
BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION
 SAISON 2022 -2023



Ancien adhérent saison 2022-2023
 ayant payé une cotisation aux DCB
 (priorité jusqu'au 19/07).



Nouvel adhérent : pré -inscription
 jusqu'au 22/07 Validation en fonction
 places disponibles restantes et date
 courrier (cachet de la poste fait foi)

(Cocher la case concernant la personne à inscrire)

Pour tout renseignement : 06 89 15 55 50 /dcb.fontenay@orange.fr Site internet :www.dcb.fontenay.fr

Nom : Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

Code Postal Ville :

Tél. domicile : Portable (parents pour mineur).....

E-mail du responsable (ou du nageur si majeur) :

(Merci d'écrire LISIBLEMENT EN MAJUSCULE)

COTISATION * ET GROUPE *

*Cocher la section souhaitée pour validation par les entraîneurs et en fonction des places disponibles

Perfectionnement enfant : (choisir un seul jour) **tarif annuel : 168 €**

- Mercredi 10h30 - 11h15 Mercredi 11h15 - 12h00
 Samedi 12h30-13h15

Perfectionnement ado : (choisir un seul jour) **tarif annuel : 168 €**

- Samedi 18h30 - 19h15 Samedi 19h15 - 20h00

Groupe adultes : dimanche 8h30 - 9h30 **tarif annuel : 168 €**

Groupe compétition (sélection entraîneurs /choisir un seul groupe)

tarif annuel : 220 €

- Promotion1: Mercredi 12h00–12h45 ET Samedi 13h15 -14h00
 Promotion2: Mercredi 18h15 – 19h45 ET Samedi17h30-18H30
 Espoirs : Lundi 19h15 – 21h00 ET Jeudi 18h15 – 19h30
 Licence seule : (compétition sans entraînements) **tarif annuel : 50 €**

Natation synchronisée (horaires selon groupe –voir livret informations)

tarif annuel : 220€

Signature de l'adhérent ou du responsable légal si mineur :

J'ai bien été informé de l'intérêt de prendre une assurance individuelle
 complémentaire et j'accepte le règlement intérieur des DCB* (à consulter sur le site
www.dcb.fontenay.fr)

Signature :

Nombre inscrit par famille :

Un bulletin par adhérent :
 Remise : 2 adhérents = 5€ /
 3 adhérents = 10€ /4 adhérents et plus = 15 €
 (Une seule déduction par famille)

Indiquer le mode de paiement choisi

Virement

(demander coordonnées bancaires sur
dcb.fontenay@orange.fr
 Virement totalité : € ou en 3 fois :
 5 oct : € / 5 nov : € / 5 déc : €

Chèque (3 maxi)

Ordre : Dauphins Centre Brie
ANCV ou Coupons Sport (avec coordonnées
 adhérents indiqués dessus)

Espèces

Certificat médical avec la mention

« natation y compris en compétition » est à
fournir pour les nouveaux adhérents
majeurs ou pour les anciens adhérents
majeurs si le certificat a plus de 3 ans.*
 *Changement de fédération pour la saison
 2021-2022 ,les majeurs avec pratique
 compétitive devront fournir un CM de
 moins d'un an pour la licence .
 Questionnaire de santé pour les mineurs
 avec et sans pratique compétitive en
 septembre.

AUTORISATION PARENTALE (Obligatoire pour les mineurs)

Je soussigné (e) père, mère, tuteur légal de l'enfant :

l'autorise à s'inscrire au Club de Natation « Les Dauphins du Centre Brie » et à participer aux activités .

J'autorise la parution de photos de mon enfant sur le site internet officiel des DCB ainsi que sur tout support
 photographique (journal, affiche ...) – en cas de refus, joindre un courrier le spécifiant.

A : Le : **Signature :**